

Journées nationales de la prévention spécialisée

Ouverture des échanges consacrés au thème
« protection et éducation aujourd'hui, demain... »

Jeudi 3 juin 2010

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

1 VI 10

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de venir vous apporter le salut du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que de son président Claude Bartolone, à l'occasion de ces temps de réflexion et d'échange, organisés à l'initiative du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée.

Je me réjouis que le département de la Seine-Saint-Denis ait été retenu pour accueillir une partie de ces rencontres, qui constituent -à mes yeux- un moment important de la mobilisation en faveur du renforcement et du développement des dispositifs de prévention spécialisée dans notre pays.

Il y a seulement quelques semaines, le président de la République, toujours en quête de symboles marquants pour remettre le thème de l'insécurité sur le devant de la scène médiatique, a décidé de venir nous rendre visite, en Seine-Saint-Denis. Une première fois dans ma commune de Livry-Gargan, pour annoncer aux médecins libéraux le passage de 22 à 23 € du tarif de leurs consultations... Puis, quelques jours plus tard, à Bobigny, pour installer le nouveau préfet qu'il venait de nommer, qui exerçait auparavant les fonctions secrétaire général de la préfecture de police, après avoir été le patron du Raid... Ce fut pour lui l'occasion de dévoiler le cadre principal de son programme d'actions à destination des jeunes à la dérive et de leur famille. La mesure essentielle de ce discours était l'annonce du dépôt de la proposition de loi du député Eric Ciotti, relative à la suspension des allocations familiales... Pour le reste, nous avons entendu les mêmes constats -souvent justes- et les mêmes gonflements de biceps -toujours inutiles, parce que non suivis d'effets- que par le passé. Le problème, c'est que depuis huit ans maintenant, la rengaine est usée, tandis que les problèmes persistent, pour ne pas dire débordent, dans les quartiers de nos territoires.

Dans ce contexte, il me semble tout à fait utile de faire la promotion d'une autre approche des réponses que la collectivité publique peut rechercher et apporter aux jeunes enclins à adopter des comportements à risque ou à basculer dans le non respect de la loi. Qu'on ne me fasse pas dire, ce que je ne dis pas. Je ne fais pas partie de ceux que l'on qualifie parfois d'« angéliques ». Je suis, comme la plupart de mes collègues élus de terrain en Seine-Saint-Denis, quelle que soit leur étiquette politique, demandeur de sécurité pour nos territoires, de fermeté quand la loi est bafouée. Mais la répression nécessaire ne saurait apporter les résultats que nous sommes tous en droit d'escompter, si elle ne s'accompagne pas d'un véritable engagement en faveur de la prévention. Parce que je ne perçois pas cet équilibre dans le discours des plus hautes autorités de l'Etat, il me semble d'autant plus opportun de consacrer un rendez-vous national à la prévention et en particulier à la prévention spécialisée, au cours duquel les différents acteurs, qui exercent tant en région parisienne que partout dans le pays, ont l'occasion d'échanger sur les expériences conduites

localement dans ce domaine, avec leur utilité et leurs limites, leurs forces et leurs faiblesses, leurs ambitions et leurs résultats.

Vous le savez, la Seine-Saint-Denis a été l'un des premiers départements à expérimenter cette forme d'intervention. La présence de nombreux grands ensembles, la fragilité sociale et économique d'une partie importante des habitants qui y résident, a très tôt fait de notre territoire un laboratoire d'étude pertinent pour les scientifiques, les sociologues, soucieux de s'intéresser aux mécanismes à l'œuvre dans les banlieues et de construire une palette de réponses adaptées aux besoins de la population. Cette expertise a constitué un outil exceptionnel d'aide à la décision politique, sur lequel le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a souhaité amplement s'appuyer. Elle a en effet permis de nourrir la conviction qu'une intervention très en amont auprès des jeunes, en rupture avec le cadre très institutionnalisé qui caractérisait la plupart du temps les actions qui leur étaient destinées, était de nature à éviter bien des situations de crise. De nombreux moyens ont, dans ce cadre, été mobilisés par la collectivité départementale, depuis près de 20 ans, pour contribuer au développement d'équipes de prévention spécialisée dans les quartiers dits sensibles du territoire.

Ce dispositif a pris aujourd'hui une ampleur remarquable : neuf associations de prévention spécialisée, regroupant 260 professionnels interviennent aujourd'hui en Seine-Saint-Denis. 25 villes -soit plus de la moitié des 40 communes du département- ce qui représente 54 quartiers, bénéficient d'une intervention de la prévention spécialisée. Au total en 2009, 7 000 jeunes ont été suivis individuellement par les équipes et près de 10 000 de manière collective.

En dépit d'une situation budgétaire extrêmement difficile, qui contraint le Conseil général de la Seine-Saint-Denis à réduire la voilure dans certains secteurs ne relevant pas de ses missions obligatoires, nous avons fait le choix de préserver les moyens financiers alloués à cette politique, soit près de 14 millions d'euros par an.

L'exécutif départemental a en effet estimé que les effets très positifs produits au cours de ces dernières années, malgré les difficultés qui demeurent et s'accroissent, justifiaient pleinement le renouvellement de notre engagement dans ce domaine. Malgré cet arbitrage budgétaire favorable, je regrette cependant que le Département ne soit malheureusement pas en capacité financière de répondre aux demandes des élus et des associations, qui proposent, à juste titre, d'étendre ce travail à de nouveaux quartiers.

L'investissement dont font preuve au quotidien les professionnels de terrain, le travail qu'ils conduisent auprès des jeunes et des familles -parfois dans les conditions horriblement difficiles-, les modes opératoires sur lesquels se fonde leur intervention, ont permis -à bien des égards- d'apaiser les tensions dans les quartiers et d'éviter à nombre d'adolescents et de jeunes adultes de se laisser entraîner dans le cercle vicieux du décrochage et de la délinquance.

En Seine-Saint-Denis, la prévention spécialisée a été conçue comme l'un des piliers des politiques de protection de l'enfance, dont les Départements ont été reconnus chefs de file par la loi du 5 mars 2007. Cette orientation est née de la conviction que ce type d'intervention auprès des jeunes répondait bien à un objectif global d'amélioration de la prise en charge des enfants et des adolescents en difficulté ou en risque de danger. Les missions de prévention spécialisée sont, à ce titre, directement rattachées d'un point de vue administratif, au service départemental d'aide sociale à l'enfance. Je sais que ce mode d'organisation ne se retrouve pas partout. Les équipes sont aussi régulièrement amenées à participer à l'élaboration des documents sur lesquels s'appuie la collectivité pour la mise en œuvre de ce service public. Tel a notamment été le cas, s'agissant de la rédaction de notre nouveau schéma de protection de l'enfance, adopté à l'unanimité de l'Assemblée départementale le 20 mai dernier. Ce fonctionnement présente, me semble-t-il, nombre

d'avantages. Du point de vue des professionnels de terrain, d'une part, qui voient leur travail reconnu et valorisé. Cela permet aussi au Département de mieux adapter ses actions aux réalités locales et aux besoins de la population.

La contribution des associations de prévention spécialisée dépasse toutefois très largement le cadre des politiques publiques de protection de l'enfance. Fort de ce constat, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a souhaité, depuis les élections de 2008, s'appuyer sur leur expertise et leur savoir-faire, pour développer une nouvelle action d'accompagnement éducatif à destination des collégiens. De manière très concrète, cette ambition s'est traduite par le renforcement de l'intervention des équipes d'éducateurs, à l'intérieur et aux abords des collèges. 20 établissements -sur les 120 collèges que compte le département- étaient initialement ciblés par cette mesure. Au total, près de 25 ont véritablement pu en bénéficier pour l'instant. Cette démarche a vocation à prévenir les actes de violence et les conduites à risque, à améliorer les relations entre la communauté éducative et les parents d'élèves, ainsi qu'à lutter contre les décrochages scolaires. Une évaluation de cette nouvelle forme de collaboration entre le Département, l'Inspection académique et les établissements, est en cours de réalisation, afin de mesurer la pertinence, les conditions de réussite et les limites de ce dispositif.

Pour répondre efficacement aux multiples défis qui se posent à la jeunesse de notre territoire et plus particulièrement à celle vivant dans les quartiers dits sensibles, nous avons clairement fait le choix, en Seine-Saint-Denis, de ne pas négliger les politiques préventives.

L'intérêt porté par la collectivité départementale au bon déroulement des missions de la prévention spécialisée, ainsi qu'au renforcement de cette intervention atypique, en est la parfaite illustration.

Voilà pourquoi nous sommes tout particulièrement attentifs à vos travaux, que je vous souhaite riches et fructueux.